

## TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES

Base de l'étude

Les dix communes de l'Ile de Ré.

Sources

www.impots.gouv.fr/portail/statistiques

www.data.gouv.fr - Recensement des Eléments d'Imposition à la fiscalité directe locale

#### Analyse

#### Evolution des bases nettes d'imposition :

La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM), prélévée au profit de la Communauté de Communes de l'Ile de Ré qui a en charge la gestion de ce service, est appellée sur les avis de Taxes Foncières.

La base de cette TEOM est proche de la base de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties et suit donc son évolution. Sur la période étudiée (2009 à 2022) toutes les communes de l'Ille de Ré ont donc connu des augmentations de leurs bases nettes d'imposition : de 67,15 % pour la commune de Sainte-Marie-de-Ré (soit 4,03 % / an) à 43,54 % pour la commune de Saint-Clément-des-Baleines (soit 2,82 % / an).

En valeur les communes de Sainte-Marie-de-Ré, La Flotte et Le Bois-Plage-en-Ré ont les bases les plus élevées (supérieures à 6,5 M€ en 2022) et les communes de Saint-Clément-des-Baleines et Loix les plus faibles (inférieures à 2,56 M€ en 2022).

### Evolution des taux d'imposition :

Le taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères est identique pour les dix communes de l'Ile de Ré.

L'évolution de ce taux n'est pas uniforme puisque l'on constate des phases d'augmentation, des phases de diminution et des phase de stagnation. Sur la période étudiée, qui courre de 2009 à 2022, le taux est en baisse de 16,67 %, soit 1,39 % / an.

A contrario, depuis 2000, le taux est en hausse de 57,24 %, soit 2,08 % / an, du fait principalement de la très forte augmentation constatée entre 2000 et 2003

En 2022, le taux de la TEOM est de nouveau en baisse.

# Evolution du nombre d'assujettis :

Pour la période disponible (2009 à 2022), le nombre d'assujettis à la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères est en hausse pour toutes les communes de l'Ile de Ré.

C'est la commune de Rivedoux-Plage qui enregistre la hausse annualisée la plus importante avec 1,70 %.

On notera sans surprise que les communes de Sainte-Marie-de-Ré, La Flotte et Le Bois-Plage-en-Ré ont les nombres d'assujettis les plus élevés et les communes de Saint-Clément-des-Baleines et Loix les plus faibles.

### Evolution du produit de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères :

En 2022 le produit de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères, prélevé au bénéfice de la Communauté de Communes de l'Ille de Ré, s'élevait à 6,5 M€; les trois plus grosses contributrices étant les communes de Sainte-Marie-de-Ré, La Flotte et Le Bois-Plage-en-Ré et les deux plus petites étant les communes de Saint-Clément-des-Baleines et Loix.

En terme d'évolution, sur la période étudiée, toutes les communes de l'Ile de Ré ont vu le produit retiré de leur Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères augmenter (entre 2,58 % / an et 1,38 % / an).



























